



Mairie de Lachy

51120

Tel : 0326805897

mairielachy@orange.fr

**Objet : Autorisation d'élagage du marronnier,
situé place du wagonnet**

Le Maire de la commune de Lachy,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses article L. 2212-1, L. 2212-2, L 2213-1

Vu le code de la voirie routière, notamment les articles R116-2 et L114-1

Vu le Code rural, et notamment l'article R161-24

Considérant que les branches du marronnier situé place du wagonnet risquent de compromettre, lorsqu'elles avancent dans l'emprise des rue de la Reine Blanche et rue du Vieux Château la sécurité de la circulation routière, piétonnière, conservation même des voies ainsi que la sécurité et la maintenance des réseaux aériens,

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer l'élagage des arbres et branches morts pour assurer la sécurité des personnes et des biens le long des voies communaux

ARRÊTE

Article 1^{er} : le marronnier qui avance sur le sol des voies communales doit être coupé à l'aplomb des limites de ces voies

Article 2 : Le marronnier doit être élagué afin de sécuriser la circulation routière, piétonnière et voiries communales

Article 3 : Le maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Ampliation sera transmise à

- Conseil départemental de Montmirail
- La gendarmerie

Certifié exécutoire compte tenu

De la notification le jeudi 21 mars 2019

Fait à Lachy, le jeudi 21 mars 2019

Fait à Lachy le jeudi 21 mars 2019

Le Maire Antonio RIBEIRO

